

En conséquence, le Conseil de la municipalité d'Espanola demande instamment que les échelons supérieurs du gouvernement chargent un comité spécial de faire enquête sur les raisons de la montée inflationniste des prix et que le comité soit prêt à faire des recommandations propres à maîtriser l'inflation et à assurer le maintien du niveau de vie au Canada.

Que copie de cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités de l'Ontario, au Congrès du travail du Canada ainsi qu'à l'Association de maires et présidents de conseils municipaux, sollicitant leur appui et les enjoignant de demander instamment à leurs députés, tant fédéraux que provinciaux, d'appuyer cette résolution.

La résolution est signée par le maire de la ville d'Espanola. Cette communication, monsieur l'Orateur, pourrait venir de nombreux endroits au Canada. C'est pourquoi nous demandons que soit créé un ministère des Affaires des consommateurs sous la direction d'un ministre à temps plein.

Le gouvernement a été accusé d'avoir, par ses actes, commis de nombreux péchés assez intéressants. Et pourtant, je crois que la majorité des Canadiens se préoccupent davantage de ses péchés d'omission. Parmi ces derniers, l'un des plus graves est de n'avoir chargé aucun ministère de la protection des consommateurs canadiens.

Il devient de plus en plus évident que le consommateur doit être protégé. Nous vivons au sein d'une société où des groupes bien organisés de fabricants, de conditionneurs et de publicitaires, talonnés par la concurrence féroce, font appel à toutes les techniques de la transformation, de l'emballage et de la publicité modernes pour vendre leurs produits aux consommateurs. Pour eux, le consommateur est la proie idéale. Les consommateurs sont mal organisés et mal renseignés, ils sont refaits, dupés comme des poires, trompés et volés et il n'y a ni protection ni justice pour eux. En réalité, empauver le consommateur est devenu le chemin de l'opulence pour un très grand nombre d'entreprises aujourd'hui.

Je dois dire que certaines mesures ont été prises pour protéger le consommateur. Des organismes gouvernementaux existent dans ce dessein. Par exemple, le ministère du Commerce a une direction des poids et mesures. Le ministère de l'Agriculture a un service de l'aide aux consommateurs, ainsi qu'une Division de l'inspection des viandes. Le ministère des Pêcheries a une direction des consommateurs ainsi qu'un service de renseignements. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a une Direction des aliments et drogues. Le ministère de la Justice a la loi relative aux coalitions. Monsieur l'Orateur je crois que ces services éparpillés dans les différents ministères devraient être groupés et relever d'un seul ministère, comme on l'a proposé.

[M^{me} MacInnis (Vancouver-Kingsway).]

Nous demandons la création d'une Commission de révision des prix et d'un Bureau des consommateurs, qui transmettent les représentations et les plaintes des consommateurs à un seul ministère ayant à sa tête un seul ministre qui sera le seul, parmi les ministres qui dirigent des ministères du gouvernement, à parler au nom des consommateurs du pays. Ceux-ci, à l'heure actuelle, n'ont aucun porte-parole.

Soit dit en passant, il est intéressant de constater qu'aux États-Unis, en ce moment, un démocrate de New York présente un bill conçu dans le même esprit. Les 33 organismes du gouvernement américain qui protègent de bric et de broc les consommateurs, se sont ramifiés à l'infini. La nouvelle loi vise à réunir ces organismes dans un seul ministère. Les États-Unis et la Grande-Bretagne nous devançant grandement en ce domaine. Depuis plusieurs années déjà, le président Johnson adresse des messages au Congrès au sujet de la protection des consommateurs et du renforcement de la loi.

En Grande-Bretagne, on a lancé, cette année, la charte des ménagères. L'adoption de la mesure y a été retardée par les récentes élections, mais on doit en poursuivre l'étude. Cette charte cherche à protéger les consommateurs. Il nous faut, au Canada, une loi qui détermine les droits du consommateur. Je résumerai très brièvement ces droits en les classant sous quatre rubriques. D'abord, le droit à la sécurité et à la qualité. Deuxièmement, le droit à l'information exacte. Troisièmement, le droit à un pouvoir d'achat stable. Quatrièmement, le droit de se faire entendre.

Je ne dirai pas grand-chose du premier, car j'estime que nos ministères fédéraux font un bon travail à cet égard. De plus, on peut obtenir des renseignements en s'adressant à des associations bénévoles, comme l'Association canadienne des consommateurs. On ne formule pas beaucoup de plaintes au sujet d'articles, comme les jouets qui constituent un danger pour les enfants, les denrées inflammables, et le reste. Toutefois, nous avons des craintes en ce qui concerne le deuxième droit.

● (5.10 p.m.)

Tout d'abord, il nous faut des emballages plus honnêtes. La Chambre a déjà discuté du striptease pudibond que les fabricants permettaient à leur bacon pour que les ménagères puissent deviner si elles achetaient de la viande ou du gras. Nous en sommes au stade du bikini, mais le spectacle laisse encore à désirer.